

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 2019

Présents : MM. BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Éric, CRESSENT Cyrille, GERARD Alain, HENRY Christophe, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Excusé : M. GEORGE Christian qui a donné pouvoir à monsieur BOULAY Gabriel.

Absents : M. DEMANGE Claude, Mme DETELA Carole.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des votants.

Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 03 juin 2019

Ce compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Prime pour les employés

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'une employée sur la mise en place d'une prime, eu égard à la qualité estimée de son travail.

Le maire présente le niveau de rémunération des salariées de la commune et invite le conseil à réfléchir sur la mise en place de primes en direction des agents communaux.

Il considère que donner une prime, au vu du niveau des salaires, est une façon de remercier les salariés pour leur qualité de travail et éventuellement de les fidéliser.

Il rappelle la valeur du point d'indice (4,69 €), inchangée depuis le 1^{er} février 2017.

Le régime indemnitaire en place dans la fonction publique territoriale s'appelle le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Il s'agit d'un nouveau régime indemnitaire qui remplace toutes les primes existantes actuellement.

Il peut être perçu par :

- ✓ Les titulaires et les stagiaires.
- ✓ Les contractuels si une délibération le prévoit.

Il se compose de 2 parties cumulables :

- ✓ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) : part fixe,
- ✓ Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) : part variable.

Le conseil municipal, par 7 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (M. Cherrier et Mangin refusant de prendre part au vote en raison de liens familiaux)

- ✓ Acte le principe de mise en place du RIFSEEP et fixe les principes d'attribution de cette prime, qui sont les suivants :
- ✓ Cette prime ne concernera que les agents titulaires et stagiaires,
- ✓ Les emplois concernés pour l'I.F.S.E. et le C.I.A seront :
 - Filière administrative : adjoint administrative,
 - Filière technique : adjoint technique,
- ✓ Prévoit un montant maximum de l'IFSE, fixé en fonctions de critères (Encadrement, coordination, pilotage, conception / Technicités, expertise, expérience ou qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions / Sujétions particulières et degré d'exposition de certains postes au regard de son environnement professionnel de la façon suivante :
 - Filière administrative : montant plafond mensuel de 70 € eu égard à la technicité nécessité par cet emploi, sa qualification et son expérience,
 - Filière technique : adjoints techniques : montant plafond mensuel de 40 € à moduler en fonction de la multiplicité des tâches, des conditions de travail en extérieur ou en intérieur, de la technicité de certaines tâches et de la nécessité de prendre ou non des initiatives.
- ✓ Prévoit un montant plafond du C.I.A. à 30 €, à moduler en fonction des critères suivants : (résultats professionnels / atteinte des objectifs / sens du service public de l'agent / qualités relationnelles / capacité d'encadrement / capacité à s'adapter aux exigences du poste / investissement personnel).
- ✓ Prévoit une périodicité annuelle pour la révision de cette indemnité, en début d'année, à l'issue de l'entretien annuel de fin d'année,
- ✓ Prévoit une périodicité de versement semestrielle, en juin et décembre,
- ✓ Prévoit que les clauses de revalorisation s'appuieront sur les mêmes critères que dans la fonction publique d'Etat,
- ✓ Prévoit que les jours d'absence, dès le premier jour, ne donneront pas droit au versement de la prime.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 2019

- ✓ Prend acte de la nécessité de recueillir l'avis du comité technique du Centre de Gestion des Vosges, la délibération définitive ne pouvant intervenir qu'après l'avis favorable du même comité technique

Plateforme de compostage Terragri

Délibération 2019.032

Le maire informe le conseil municipal qu'un dossier relatif à l'extension de la capacité de la plateforme de compostage a été déposé auprès des services de l'Etat.

Le projet est d'augmenter la capacité de production en créant une extension et en traitant de nouvelles matières dont le digestat solide issu de l'usine de méthanisation située à Anglemont, ce qui engendrera une augmentation de tonnage des matières traitées, de 20 tonnes jour à 74,9 tonnes jour au maximum.

Au niveau des ouvrages, un second bassin de rétention est en cours de construction afin d'augmenter la capacité du lixiviat.

Il précise que le projet précédent était soumis à déclaration alors que le projet actuel est soumis à déclaration avec une hausse des contrôles des services de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis défavorable à ce projet motivé par les raisons suivantes :

- De fortes odeurs en provenance de la plateforme actuelle sont perceptibles depuis le village,
- L'augmentation de la capacité générera une augmentation du trafic de poids lourds ou tracteurs agricoles sur les VC 103 et 103 bis, malgré les limitations de tonnage mises en place,
- La nécessité de protéger la ressource en eau, des doutes subsistant sur les risques d'infiltration.

Demande de retrait de la commune de Sainte Barbe

Délibération 2019.032

Le maire informe le conseil municipal

- que la commune de Sainte Barbe a déposé une demande de retrait du syndicat mixte d'informatisation communale,
- que le comité syndical a émis un avis défavorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au retrait de la commune de Sainte Barbe.

Achat de terrain Chrétien

Le maire informe le conseil municipal que le bornage du terrain de monsieur Chrétien, le long de la salle des fêtes, sera réalisé le lendemain matin.

Lorsque ces formalités administratives seront effectuées, (attribution d'un numéro de parcelle), le conseil sera invité à délibérer pour acter l'achat.

Extension de la salle des fêtes : dépôt de permis de construire

Le conseil municipal charge le maire de prendre contact avec un architecte en vue de déposer un permis de construire pour l'adjonction d'un local de rangement à la salle des fêtes.

Une prochaine délibération modificative devra ouvrir les crédits nécessaires en investissement.

Cabane de chasse

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné à la société de chasse l'autorisation d'utiliser la salle Marcel Richard pour leurs repas, en attente pour eux d'une solution viable de reconstruction.

Forêt

Le maire informe le conseil municipal, que dans la parcelle 11, des bois résineux sont en très mauvais état et sur proposition de l'ONF, il a donc fait exploiter ces bois dans l'urgence.

Balayeuse et matériel désherbage

La démonstration du matériel en date du 02 juillet était convaincante au niveau du balayage mais pas du désherbage. Une démonstration complémentaire est donc prévue. Monsieur Gabriel Boulay se charge de l'organiser.

Route d'Anglemont : circulation des poids lourds

Le maire donne lecture du courrier adressé au Préfet dans ce domaine.

Considérant que la seule solution, pour protéger la route pendant la durée des travaux sur Rambervillers, des déviations qui accompagnent ces travaux et du non-respect trop fréquent des limitations de tonnage par les poids lourds, est d'en interdire la circulation, il informe le conseil municipal qu'il prendra un arrêté interdisant la circulation sur les VC 103 et 103 bis, pendant toute la durée des travaux sur Rambervillers et des déviations les accompagnant.

Départ en retraite du prêtre

Le maire informe le conseil municipal du départ prévu du prêtre au cours de l'année. La date du 11 novembre est annoncée.

Le maire se rapprochera de l'évêché pour évoquer le devenir du presbytère, bâtiment communal.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 2019

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'un encart publicitaire dans un agenda distribué avec les calendriers, pour un montant de 150 €.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner un avis favorable à cette demande mais se déclare prêt à étudier avec bienveillance une demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers lors de l'établissement du prochain budget.

Ecole : Mouvement des enseignants, effectifs et recrutement de personnel

Le maire informe le conseil municipal des mouvements de personnel à l'école :

- ✓ Mme Cécile HAUVILLER-MEYER, enseignante en CP-CE1 sera remplacée par Mme Inès OUZAR qui vient de Bult.
- ✓ Mme Odile CHEVRIER, enseignante en CE2-CM1 sera remplacée par Mme Catherine FLEURANCE qui vient de Granges Autmontzey.

La répartition envisagée des effectifs pour la rentrée 2019 est la suivante :

- ✓ Virginie Gry Helle : 8 PS et 9 MS
- ✓ Inès Ouzar : 16 GS et 8 CP
- ✓ Catherine Fleurance : 12 CE1 et 7 CE2
- ✓ Catherine Humbert : 7 CM1 et 14 CM2

soit un total de 77 élèves.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a recruté madame Camille Harau, pour exercer les fonctions d'ATSEM, le matin uniquement, dans la classe de madame Inès Ouzar.

Plan extension bâtiment école

Le maire présente au conseil municipal le plan réalisé par l'ATD pour une extension du bâtiment école, dans l'idée d'un regroupement des 2 RPI, avec les élèves de maternelle à Brû.

Cette extension comprend des sanitaires et une salle de repos.

L'intérêt de cette étude est de démontrer la faisabilité de l'extension, les plans devant, si le projet avance, être retravaillés après avis des parties concernées.

Compte rendu du conseil communautaire en date du 24 juin 2019

Remarques diverses :

Monsieur Christophe Henry fait remarquer que la plaque de rue qui était sur la maison de chez Miralles a disparu. Il convient de remettre une plaque en place.

Il demande que les flèches posées sur la chicane rue de Baccarat soient retournées.

Il signale que la partie refaite Rue de Larifontaine n'a pas tenue. A voir lors de la réalisation du monocouche, prévue cette année.

Il interroge pour savoir si une subvention pour les vélos électriques est attribuée par la 2c2r. Réponse négative du Président.

Des conseillers évoquent des fossés à recréer : rue de Larifontaine, sentier de Ménil, chemin des Roches, aqueduc au-dessus de la Costelle, lieu-dit "Larifontaine"

Patrice ROBIN évoque le terrassement pour l'extension de la salle des fêtes qui pourrait être réalisé en même temps que le nettoyage du terrain de monsieur Chrétien.

Le maire évoque des travaux de peinture routière à réaliser.

Fin du conseil 21 h 50